

LES INSTITUTEURS ET L'ÉCOLE PRIMAIRE EN ARIÈGE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Des enseignants dispersés

La déclaration de guerre, le 3 septembre 1939, entraîne la mobilisation générale. La France s'est vidée en peu de temps d'une grande partie de ses hommes. Si l'enseignement connaît une féminisation de la profession, les hommes sont encore majoritaires et les instituteurs ne sont pas épargnés par la mobilisation. A l'automne 1939, quelque 30 000 instituteurs sont appelés sous les drapeaux. En Ariège, ils sont 169 mobilisés au 17 novembre 1939¹, soit près de 21% des instituteurs en poste. La conséquence directe de ces absences est la fermeture provisoire de 35 classes.

Aux mobilisés qui créent un manque dans les effectifs, il faut ajouter à partir du 11 octobre 1940 le licenciement de toutes les institutrices quinquagénaires. L'objectif de cette loi, adoptée par le gouvernement de Vichy, était, en plus de vouloir résorber le chômage masculin, de ramener les femmes au foyer. Ainsi entre décembre 1940 et septembre 1941, la plus grande partie des 67 départements à la retraite concernent les institutrices. Le nombre de retraites entre 1939 et 1941 n'a cessé d'augmenter ; c'est ainsi qu'en 1939 seulement 9 départements ont dû être remplacés contre 24 en 1940 et 65 en 1941².

Malgré l'état de guerre, l'éducation nationale reste une priorité des politiques. Aussi est-il nécessaire de réagir de manière très rapide afin de résoudre tous ces dysfonctionnements. Tous les absents doivent être remplacés. Avant d'embaucher des jeunes -des personnes n'ayant pas le niveau d'études requis- le gouvernement décide de faire appel aux retraités récents et parfois plus anciens qui désirent reprendre du service. Pour l'année 1939-1940 le département de l'Ariège peut compter sur 23 instituteurs et 51 institutrices à la retraite aptes à reprendre du service dans l'enseignement. L'État renonce cependant à rappeler les institutrices quinquagénaires licenciées par la loi du 11 octobre 1940. Au final, à la rentrée scolaire de l'année 1940, 10 retraités sont maintenus en service et 15 sont rappelés. Ils représentent 3% des enseignants en poste en Ariège³.

1 ADA, 1T270, fonctionnaires et personnels enseignants mobilisés.

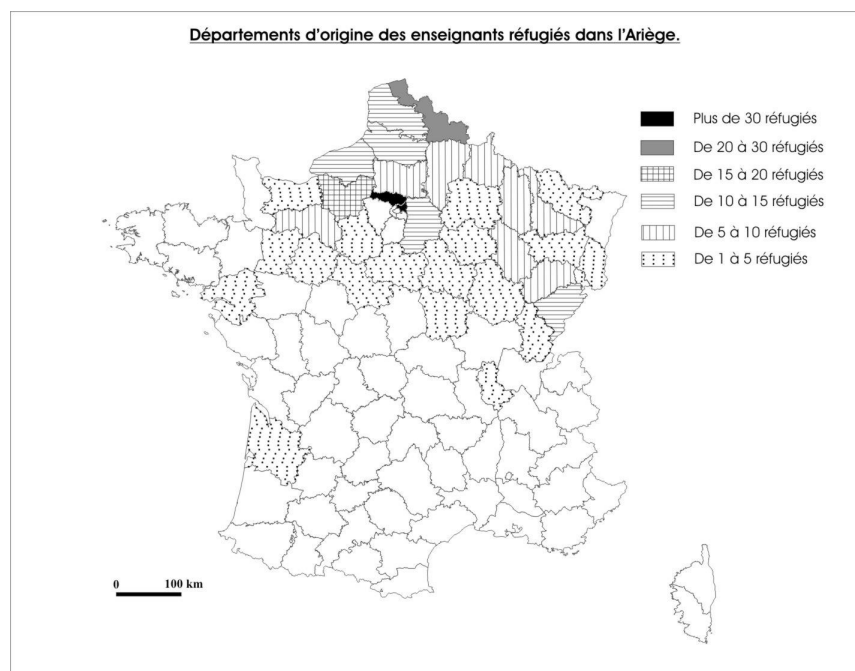
2 ADA, 19W34, instituteurs et institutrices titulaires, stagiaires, intérimaires : situations, mutations, notices, renseignements.

3 ADA, 1T270, *op. cit*

Après la signature de l'armistice à Rethondes le 22 juin 1940, une grande partie des soldats mobilisés peut rentrer chez eux. Dès octobre 1939 l'armée voit ses premiers démobilisés, mais les retours sont faibles, seuls quatre instituteurs sont réintégré⁴.

Des instituteurs réfugiés

L'exode de l'été 1940 a vu plusieurs dizaines de milliers d'enfants déscolarisés – mais aussi des milliers d'enseignants parmi les millions de réfugiés belges, nordistes et parisiens sur les routes.



Document Yvelise Bousquet, 2004.

Sans surprise, les réfugiés proviennent surtout des départements du Nord, de la Seine et de la Seine et Oise. Sur les 294 réfugiés recensés, ces 3 départements représentent 40% des instituteurs réfugiés⁵. Si les femmes représentent plus de 64% des réfugiés, cela peut s'expliquer par le fait que les hommes sont mobilisés et donc absents de leur poste.

4 ADA, 1T257, personnel enseignant : notices individuelles de renseignements (1938-1940) ; situation militaire des instituteurs de la 2^{ème} réserve des classes de 1910 à 1918 (1939-1940) ; démobilisation et mise en sursis dans affectation (1939) ; affectation spéciale (1927-1940)

5 ADA, 40W13, 19W13, 40W9 à 11, provenance des réfugiés, dossiers des instituteurs réfugiés.

Malgré l'exode, les enseignants ne peuvent quitter leur poste comme ils le souhaitent. Une note du Directeur de l'enseignement du premier degré du 15 mai 1940 précise que les enseignants «doivent suivre le sort de leur commune, (...), aucun instituteur dont la commune n'a pas été par ordre évacuée ne doit se trouver en dehors de son département d'origine sous peine de sanction immédiate»⁶. Une fois installés, les instituteurs repliés doivent faire connaître leur présence à l'Inspecteur d'Académie ainsi que les conditions dans lesquelles leur évacuation s'est effectuée.

Cette population supplémentaire engendre un problème de logement. Les réfugiés n'ont pas, pour la plupart, de parents ou d'amis chez qui aller, donc pas de logement à disposition. Le bulletin de l'instruction primaire de l'Ariège éditée une note le 30 septembre 1939, intitulée «Logement des maîtres et maîtresses en remplacement des mobilisés»⁷. Cette note demande de réserver le meilleur accueil à ces collègues qui vont devoir suppléer des instituteurs mobilisés. Il est également précisé que céder une ou deux pièces de son appartement, apporter une aide matérielle et une assistance morale à ces réfugiés sont des sacrifices bien modestes en comparaison de ceux que doivent consentir les collègues mobilisés. Malgré ces difficultés, ces réfugiés apparaissent comme une véritable aubaine pour l'Éducation Nationale afin de répondre à l'absence problématique des mobilisés et autres absents pour cause de guerre. Le remplacement devient de plus en plus automatique, et le 2 septembre 1940 le Préfet de l'Ariège précise aux Maires du département que les instituteurs «de la zone interdite repliés en Ariège sont appelés à remplacer provisoirement dans leur poste les maîtres prisonniers»⁸.

Aux réfugiés français s'ajoutent les réfugiés belges, assez nombreux dans le département. Ils sont autorisés, sous conditions, à prendre en main des classes. Ils pourront donner un enseignement complémentaire, diriger des écoles belges ou y enseigner. Tout n'est pourtant pas si simple. Les postes sont en priorité réservés aux enseignants français.

Une école sous la contrainte de la guerre

L'école dans son ensemble se trouve complètement perturbée par l'arrivée des réfugiés, mais aussi par l'occupation allemande à partir de 1942. Elle doit faire face aux aléas de la guerre, les réquisitions, les destructions, la pénurie, l'absentéisme...

Bien avant la déclaration de guerre, les établissements scolaires sont cités comme locaux susceptibles d'être réquisitionnés en cas de besoin.

6 ADA, 2PER58

7 ADA, 18W15, Id. correspondance : nominations ; demandes de postes ; installations ; remplacements

8 ADA, 18W15, *op. cit.*

Deux types d'occupations sont possibles :

- l'occupation temporaire des établissements pour le cantonnement des troupes.

- l'occupation de manière permanente des établissements pendant la période des hostilités pour les besoins du service santé.

Par exemple le 11 mars 1939 il est expliqué que *«l'École normale de filles à Foix serait occupée au 20^{ème} jour de la mobilisation. Le transfert devrait se faire à l'École normale d'instituteurs, les élèves-maîtresses pourraient être installées comme internes alors que les élèves-maîtres seraient externes»*⁹. Les réquisitions de locaux scolaires deviennent de plus en plus fréquentes et de nombreux établissements sont occupés en plus des locaux normalement prévus. En août 1940, certaines écoles ariégeoises sont encore occupées par les troupes militaires. C'est le cas par exemple de l'école de Bompas, où il ne fut pas possible apparemment de reprendre les cours dès le début du mois de septembre¹⁰. Aussi à la fin du mois d'août le Préfet de l'Ariège demande au général Lafontaine, commandant la subdivision de Foix, de libérer le plus rapidement possible les locaux occupés par ses troupes. Si les écoles servent à l'armée française au début de la guerre, elles sont utilisées par la suite par les résistants français, notamment à partir de 1944. Plusieurs lettres d'enseignants confirment la présence des résistants dans les établissements scolaires. Les locaux ont servi parfois de prisons pour les détenus allemands. L'école de garçons de Tarascon, réquisitionnée normalement pour le logement d'ouvriers a servi pendant la période du 20 au 28 août à loger les prisonniers allemands¹¹.

A partir du 15 juin 1940, les établissements scolaires publics ou privés sont fermés pour l'accueil des réfugiés. Les instituteurs dont le temps se trouve libéré par la fermeture des classes, doivent consacrer leurs activités à tous les services d'intérêt général (surveillance, accueil, garderie...). De nombreuses écoles sont réquisitionnées, espérant qu'à la rentrée des classes celles-ci soient libérées. Mais ce n'est pas toujours le cas. A Cadirac, l'institutrice se plaint de l'utilisation de sa classe par des réfugiés. La plainte porte sur l'état d'insalubrité dans laquelle elle a trouvé sa classe et demande au maire ainsi qu'au directeur de l'École Normale de Foix, de bien vouloir faire évacuer au plus tôt son école. Dans le cas contraire elle ne pourrait plus assurer de manière correcte sa classe, déjà largement

9 ADA, 19W12, occupation des locaux scolaires.

10 ADA, 1T800, écoles primaires. Cantons de Foix et Lavelanet : rapports annuels, rapports d'inspection du directeur de l'École Normale (écoles de Cadirac, Ferrières, Foix, Ganac, Prayols).

11 ADA, 1T255 *op. cit.*

perturbée¹². A ces problèmes, s'ajoute la crainte, des parents, d'envoyer leurs enfants dans une école qui connaît une telle situation.

Bien que l'Ariège soit située en zone libre, elle n'échappe pas à l'occupation allemande qui intervient à partir du 12 novembre 1942. Des troupes sont installées à Foix, Pamiers, Mirepoix, Lavelanet, Ax-les-Thermes et Tarascon (siège de la douane). Les établissements soumis à l'occupation allemande n'ont pas le choix. Si les allemands décident de réquisitionner des locaux, les occupants doivent se plier aux décisions. De nombreuses lettres de plaintes sont arrivées dès novembre 1942, pour signaler l'occupation des locaux. Ces lettres continuent jusque tard dans l'année 1944. Au mois de juillet de nombreuses écoles se plaignent encore de la présence de l'armée allemande. Ainsi le 8 juillet 1944 l'instituteur de Montferrier écrit qu' *«il a été impossible de faire classe à l'école de filles à cause de la présence de l'armée d'occupation»*¹³.

La période 1939–1945 est marquée par de nombreuses fermetures et réouvertures d'écoles. La pénurie de personnel a contraint de nombreuses écoles à fermer, surtout lorsqu'on sait qu'en Ariège, hormis dans les grands centres urbains comme Foix, Pamiers, Saint-Girons, il existe très peu de grands groupes scolaires. Beaucoup de villages ont leur école, mais celle-ci se compose d'une seule classe à plusieurs niveaux. De fait si les remplaçants n'arrivaient pas rapidement, l'école fermait. Le reclassement de ces écoles est tout de même possible et on assiste à de nombreux regroupements scolaires entre villages. En mettant en avant les problèmes de déplacements et de pénurie alimentaire, vestimentaire de nombreuses demandes de réouvertures d'écoles ont été faites. C'est le cas de la commune d'Aulos qui s'est battue pour la réouverture de son école (regroupée depuis 1934 avec la commune de Sinsat). Des lettres de demande ont été envoyées au Préfet pour soutenir cette réouverture, comme par exemple celle de Mme H. Lucette infirmière militaire à Toulouse (Hôpital Purpan) : *«Je désirerais que mon enfant fréquente l'école communale [...], malheureusement l'école d'Aulos est dépourvue d'institutrice. De ce fait les enfants sont obligés d'aller à l'école de Sinsat, distante de 1500 mètres d'Aulos. Sur neuf enfants qui sont en âge de fréquenter l'école, quatre seulement, les plus âgés (8 à 11 ans) vont à Sinsat lorsque le temps le permet. Vous avez été témoin de la rigueur de l'hiver [...] pendant deux mois ces élèves n'ont pu se rendre en classe [...] Je n'insiste pas sur les difficultés que l'on éprouve*

12 ADA, 1T936, concours généraux des bons d'armements. (1940)

13 ADA, 1T936, *op. cit.*

du point de vue vestimentaire, chaussure principalement, sur l'insuffisance de la nourriture, pour permettre aux enfants de faire ce trajet, [...]»¹⁴.

Un enseignement qui porte sur la guerre

L'importance des enfants est largement mise en avant pendant cette période. Pour remplacer les hommes absents, de nombreux aménagements sont faits pour pouvoir faciliter la présence des enfants auprès de leur famille. L'Inspecteur d'Académie de l'Ariège dans une lettre du 13 septembre 1939 souhaite mettre à l'étude l'intérêt de répartir les trente heures de classe hebdomadaires de « *façon à permettre aux enfants de participer le plus largement possible aux travaux domestiques* ». L'année 1942-1943 fut écourtée. Le 15 juin sonnait l'arrêt de la classe. En effet, le régime voulait faire de cette jeunesse une main-d'œuvre supplémentaire pour les travaux agricoles.

Une mesure sur les devoirs à la maison est prise par le secrétaire d'État à l'Éducation Nationale afin de les alléger dans le but d'aider les adultes dans leurs travaux domestiques et aux champs. D'un point de vue plus technique cela permettrait également une application plus stricte des principes de la Défense passive, qui consiste à éteindre la lumière à partir d'une certaine heure.

La France souffre de pénurie, et il est impensable que l'agriculture rencontre des difficultés dans sa production. Les écoliers se doivent d'aider les agriculteurs dans leurs tâches. Les pommes de terre jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la faim, tout doit être fait pour protéger cet aliment. C'est pourquoi les élèves sont appelés à lutter contre le doryphore en les ramassant. Les écoliers semblent tout indiqués pour réaliser cette tâche grâce à leurs mains menues, nombreuses et diligentes. Dans cette lutte, une véritable logique de cours se met en place. Les enseignants se doivent de décrire la vie des insectes, montrer l'importance des dégâts commis par le doryphore. Ils devront conduire eux-mêmes les élèves sur les champs à prospecter.

Les écoliers servaient également au ramassage des fruits sauvages, soit pour l'alimentation des hommes, soit pour celle des animaux. Les trois fruits les plus ramassés sont les marrons d'Inde ; les faines et les glands.

Les enfants, par cette action, s'associent aux efforts de la société. Ils travaillent à cette tâche, les jours de vacances scolaires, mais aussi durant leur scolarité. Dès la rentrée de 1943, tardive à cause du ramassage des fruits, il est décidé que les écoliers travailleront quinze heures par semaine à la cueillette, réparties entre le jeudi (jour de repos) et les heures consacrées aux activités d'éducation générale.

¹⁴ ADA, 1T936, *op. cit.*

La guerre déclarée, toute la population est amenée à penser la guerre. Pour ce faire, les politiques tentent de toucher les plus jeunes, facteurs de diffusion des idées politiques.

Au début de la guerre, les élèves -notamment les filles- sont réquisitionnés pour aider les soldats français. Le 6 octobre 1939 une note de service annonce aux instituteurs la « mise à disposition de stock de laine¹⁵ ». Pour l'Ariège le stock s'élève à 100 kg. Cette laine doit servir pour les « fillettes et jeunes filles de nos établissements scolaires¹⁶ », dans le but de confectionner de petits vêtements de type cache-nez aux soldats mobilisés.

En 1940, le gouvernement lance une grande opération de propagande en faveur des bons d'armement. Pour ce faire les élèves sont mis à contribution. Le concours scolaire est obligatoire pour toutes les écoles et pour tous les élèves. Bien qu'il s'agisse d'une dissertation, le but est de rappeler les besoins économiques du pays. Pour les élèves des écoles primaires le sujet est « *vous écrivez à un camarade et vous lui expliquez que la bravoure des combattants ne suffit pas à donner la victoire, mais qu'il est nécessaire de fournir à nos fantassins des mitrailleuses, à nos artilleurs des canons, à nos aviateurs des avions, à nos marins des navires. Pour cela, il faut beaucoup d'argent. Le devoir des Français est d'apporter cet argent à l'État. Dites à vos camarades comment on fournit à l'État l'argent dont il a besoin pour les fabrications de guerre*¹⁷ ». Les élèves semblent bien connaître le sujet et il est assez intéressant de voir les précisions apportées par les écoliers : « *figure toi qu'un canon de 75 de campagne coûte 300.000^F ; un tir d'arrêt de 5 minutes 100.000^F ; un seul obus de 155, 40.000^F*¹⁸ ». Les élèves connaissent également le fonctionnement des bons de placement : « *ce placement, qui varie de 6 mois à 2 ans, nous rapportera un intérêt de 2,55 à 3,76% [...]*¹⁹ ». Les sujets du certificat sont eux aussi orientés et correspondent à l'ambiance du moment. La composition de français de 1940 a pour intitulé : « *depuis que la France est en guerre vous avez certainement remarqué des changements importants dans la vie de votre village (de votre quartier). Décrivez-les ? Dites aussi ce que vous avez éprouvé*²⁰ ?

Des effectifs scolaires troublés

¹⁵ ADA, 1T255, plan partiel de mobilisation de l'instruction publique : instructions, circulaires (1922-1940)

¹⁶ ADA, 1T255 *op. cit.*

¹⁷ ADA, 1T936, concours généraux des bons d'armements. (1940)

¹⁸ ADA, 1T936, *op. cit.*

¹⁹ ADA, 1T936, *op. cit.*

A la rentrée scolaire de 1940 il faut également penser à scolariser tous les enfants réfugiés. D'après un rapport sur les possibilités d'accueil dans les écoles primaires de l'Ariège de la population scolaire du département du Nord, il apparaît qu'il est possible de « recevoir 4 126 élèves avec le mobilier existant, 3 661 élèves de plus avec le mobilier supplémentaire, soit dans ce cas 7 787 »²⁰. De plus, il est possible d'aménager « 130 classes supplémentaires pouvant recevoir 3 743 élèves. C'est donc au total 11 530 élèves qui peuvent trouver place dans les locaux »²¹. Malgré une préparation importante, des difficultés apparaissent notamment à cause du logement. Nombre de réfugiés sont logés dans les écoles. Il apparaît automatiquement des difficultés pour pouvoir faire classe. Dans un premier temps, tout est mis en place de façon à laisser les élèves réfugiés ensemble. Cette cohésion de groupe a pour but de perturber le moins possible l'enfant, qui a déjà perdu tous ses repères habituels.

L'effectif des enfants réfugiés est assez difficile à répertorier. Des arrivées ont lieu suivant l'avancée des ennemis. Les départs s'effectuent suivant la libération de certaines zones... A part les habitants de la zone interdite, les autres régions peuvent récupérer leur population après la signature de l'armistice. Il est assez difficile de comptabiliser le nombre de réfugiés qui ont été scolarisés en Ariège. En mai 1940 on comptabilisait 108 réfugiés dans les différentes écoles ariégeoises²².

Du point de vue des effectifs dans l'enseignement public, le nombre d'inscrits est en nette diminution pendant toute la période 1939-1945 et notamment en 1945. En six années le nombre d'écoliers sur les bancs a diminué de 2 845 enfants.

Tableau recensant les écoliers inscrits dans les écoles publiques

Cantons	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Ax-les-Thermes	432	Inc.	441	421	410	385	366
La Bastide de Sérou	387	Inc.	349	335	392	345	314
Les Cabannes	501	Inc.	482	503	48	476	397
Castillon	787	Inc.	776	780	771	678	588
Foix	1587	Inc.	1586	1678	1496	1423	1315
Le Fossat	707	Inc.	648	636	710	747	649
Lavelanet	1634	Inc.	1530	1402	1449	1432	1208
Le Mas-d'Azil	529	Inc.	595	571	489	569	543
Massat	500	Inc.	544	483	624	436	398

20 ADA, 1T260, op. cit.

21 ADA, 1T260, op. cit.

22 ADA, 1T800, op. cit.

Mirepoix	1342	Inc.	1471	1439	1311	1269	1137
Oust	856	Inc.	797	750	678	660	589
Pamiers	1756	Inc.	1751	1705	1689	1768	1546
Quérigut	136	Inc.	146	149	108	192	117
Sainte-Croix	367	Inc.	357	352	377	382	334
Saint-Girons	1488	Inc.	1332	1298	1356	1319	1184
Saint-Lizier	829	Inc.	967	825	889	818	691
Saverdun	833	Inc.	775	808	797	828	727
Tarascon	1209	Inc.	1168	1058	1078	1077	977
Varilhes	520	Inc.	553	546	574	522	497
Vicdessos	360	Inc.	456	414	412	374	338
TOTAL	16760	Inc.	16724	16153	16098	15700	13915

Document Yvelise Bousquet, 2004

Un enseignement et des enseignants plus surveillés

En avril 1940, le maréchal Pétain écrivait dans la « Revue des Deux Mondes » qu'il n'y avait pas de tâche plus importante que la réforme de l'Éducation Nationale. Cela passe par le remaniement du personnel, rendu en grande partie responsable de la défaite.

Pour assainir ce corps de métier, l'État commence par interdire toutes les sociétés secrètes, type « francs-maçons ». Il est donc demandé aux instituteurs d'effectuer des déclarations sur l'honneur de leur non-appartenance à des sociétés secrètes.

Si l'appartenance à des sociétés dérange l'État français, les origines de certains instituteurs gênent encore plus. Les enseignants doivent rédiger des déclarations sur l'honneur confirmant leur religion. Tout enseignant juif, ne peut, sous le gouvernement de Vichy, enseigner, et ce depuis la loi du 2 juin 1941 portant sur leur statut. Ces mesures ne gênent pas l'enseignement en Ariège, puisqu'il n'y a pas d'instituteurs d'origine juive dans le milieu primaire.

En avril et juin 1943, un recensement des enfants juifs est organisé par l'Éducation Nationale avec indication pour chaque école du nombre d'élèves juifs inscrits en 1942 1943.

Tableau recensant les enfants Juifs dans les écoles ariégeoises.

École	Nombre d'élèves	Précisions
Saverdun	3	garçons
Daumazan	1	filles
Mazères	1	maternelle
Lavelanet	10	2 filles, 6 garçons, 2 maternelles

Limbrassac	2	Inc.
Fougax	1	Inc.
La Bastide-se-Sérou	4	Inc.
Fabas	1	filles
Pamiers (Loumet)	1	garçon
Pamiers (Léran)	1	filles
Sabarat	2	filles
Mas-d'Azil	1	garçon
Mijanès	1	filles
Vic-d'Oust	1	Inc.
Varilhes	1	Inc.
Montégut-Plantaurel	12	6 garçons, 6 filles
TOTAL	47	

Document Yvelise Bousquet, 2004

Une école au secours des autres

L'école est touchée de plein fouet par tous les problèmes de pénuries, mais cela ne l'empêche pas de venir en aide aux autres. L'État décide de mettre en place le principe de « l'école marraine du combattant ». Le parrainage devient un acte de solidarité et de reconnaissance entre génération. Le 14 février 1940 l'Inspecteur d'Académie transmet aux enseignants la volonté de l'État de créer ce soutien aux soldats. Il demande « de devenir la marraine d'un combattant particulièrement déshérité et privé de toute famille. Le meilleur élève serait désigné pour correspondre avec lui au nom de tous ces camarades et à cette liaison morale, se joindrait une sollicitude maternelle se traduisant par l'envoi de colis »²³. A la suite des circulaires concernant l'école marraine du combattant, une première liste permet d'avoir dans les écoles primaires 139 soldats à adopter. En Ariège, les premiers résultats donnent 227 écoles primaires désireuses d'adopter des filleuls de guerre, soit plus de 230 soldats²⁴.

Après l'armistice la mission des élèves change quelque peu. Désormais, les écoliers apportent leur soutien aux prisonniers de guerre en leur envoyant tous les quinze jours lettres et colis.

Une nouvelle patrie, une nouvelle école

Dans l'enseignement primaire, les récompenses sont fréquentes en classe, pour les élèves méritants. Certaines méthodes de récompenses ont été mises en place sous le gouvernement de Vichy et sont spécifiques à cette

²³ ADA, 1T276, *op. cit.*

²⁴ ADA, 19W36, enquête auprès des instituteurs et institutrices des écoles primaires des campagnes sur les élèves les plus méritants pour recevoir une boîte de souvenir offerte par le maréchal Pétain.

période. De nombreux petits objets utiles à la vie scolaire sont empreints de la marque vichyssoise. Tout est prétexte à récompenses. En 1941 des boîtes de souvenirs sont offertes à des élèves d'écoles rurales méritants. Ainsi, les enseignants doivent faire connaître les élèves dignes d'être récompensés. L'institutrice d'Orlu répond à l'Inspecteur d'Académie en ces termes : « J'ai l'honneur de vous signaler le nom de trois élèves de ma classe qui me paraissent dignes de mériter une des récompenses que Monsieur le Maréchal de France veut bien distribuer aux élèves des Campagnes. Ce sont :

S. Elie âgé de 14 ans

N. Albert âgé de 12 ans

N. Joseph âgé de 13 ans

Motif : élèves intelligents, laborieux, disciplinés, obéissants, respectueux²⁵. »

L'école de Sieuras propose deux élèves :

« 1) D. Juliette : 9 ans.

Excellente élève, très intelligente, appliquée studieuse. Qualités morales exemplaires; citée en exemple dans le village.

2) F. Simone : 6 ans ½.

Bonne élève habitant à plus de 3km de l'école. A donné, dans une classe où la fréquentation est médiocre un exemple d'assiduité et de courage. (N'a manqué que lors des abondantes chutes de neige en janvier)²⁶».

Le but de toutes ces récompenses n'est pas anodin, il faut réussir à situer le Maréchal hors des contingences du moment en lui conférant un statut historique égal à celui des grands.

D'une manière générale, tout l'enseignement doit être revu pour être en accord avec les opinions du nouveau gouvernement. Les leçons de morale données tous les matins, changent quelque peu de sens. Elles sont souvent plus incisives et orientées sur l'amour de son pays, la Patrie. L'importance accordée à la morale incite parfois à des critiques lors des inspections de classes. Le 21 octobre 1940, l'institutrice de Ganac, reçoit la visite de l'Inspecteur Primaire. Suite à ce contrôle et à quelques conflits par rapport à la note reçue, l'enseignante reçoit un blâme auquel il a été ajouté une feuille contenant les fautes non signalées dans le bulletin de l'inspection dont une portant sur la leçon de morale qui « se terminait par une maxime un peu froide et abstraite : « là où est le drapeau, là est la

²⁵ ADA, 19W36, *op. cit.*

²⁶ ADA, 1T800, *op. cit.*

patrie», qui aurait gagné à être remplacée par une résolution précise. « *Quand je verrai passer le drapeau dans une cérémonie je le saluerai* »²⁷. Cultiver le patriotisme est le premier mot d'ordre du gouvernement. Ce dernier insiste lourdement sur l'amour sans limite que les écoliers doivent porter à la France.

L'État met en place de nombreuses journées, tout au long de l'année scolaire, qui font l'objet de « causeries » ou de cérémonies. La plupart du temps elles permettent de mettre en avant la Patrie. La journée du 1^{er} mai, la journée des Mères ou encore la Fête de Jeanne d'Arc sont des exemples typiques de ces journées. Jeanne d'Arc est de plus un élément central de la mythologie pétainiste. Elle apparaît pour les hommes de Vichy comme un exemple à suivre, à mettre en avant pour sa dévotion envers sa Patrie. La Fête de Jeanne d'Arc est organisée chaque année, le deuxième dimanche de mai. Les enfants des écoles figurent toujours au premier rang. D'anciens élèves se souviennent avoir participé à cette fête à Foix : « *je pense que sur Foix, il s'élevait un kiosque et une statue de Jeanne d'Arc. Ça s'effectuait le dimanche et l'instituteur nous convoquait et pointait ceux qui venaient et ceux qui ne venaient pas. Ah, et il fallait apporter un bouquet de fleurs* »²⁸.

Le gouvernement décide qu'à partir de 1941 les « couleurs » seront hebdomadairement hissées dans tous les établissements scolaires de la zone libre. De nombreux élèves se souviennent de cette cérémonie, et du rituel qui l'entourait. Une ancienne élève d'une école primaire de Foix raconte : « *le lundi matin, toutes les classes étaient réunies autour du fameux mât et c'était une joie de hisser le drapeau. Et on se disputait. C'était à tour de rôle pour les classes, mais à chaque fois c'était la meilleure de la semaine qui hissait le drapeau. Ce mât se trouvait en face des grands marronniers* »²⁹.

La décoration des salles de classe est revue et doit désormais mettre en avant les nouvelles valeurs de l'État français : « Travail, Famille, Patrie ». Un portrait du Maréchal doit être affiché dans les classes. Ainsi l'Inspecteur d'Académie après demande officielle du secrétaire d'État à l'Instruction Publique commande le 9 novembre 1940 80 portraits grand

27 ADA, 19W8, introduction dans les écoles et les établissements d'enseignement de la propagande du gouvernement de Vichy et des organismes créés sous ce régime ; documents divers sur le maréchal Pétain ; distribution de tracts et de brochures, port d'insignes ; propagande coloniale. (1940-1943).

28 Enquête orale du 20 mai 2004

29 ADA, 18W13, instituteurs mobilisés. Dossier concernant neuf instituteurs mobilisés au régiment des chasseurs des Pyrénées poursuivis pour désertion à l'intérieur en présence de l'ennemi en juin 1940 et suspendus sans traitement ; demande de réintégration de M. M. Elie, ex-instituteur suspendu (1940-1944/45).

format et 800 portraits petit format³⁰. Les élèves semblent davantage se souvenir d'avoir eu le portrait du Maréchal affiché en classe, à l'inverse de certains enseignants. Une élève à l'école primaire de Foix se souvient du portrait : « *ah oui, un grand comme ça. Très bien en vue, ce n'était pas le Christ, mais le Maréchal accroché bien en vue* »³¹. Une enseignante, elle, se rappelle qu'un portrait était bien affiché dans l'école, mais ne se souvient pas en avoir mis dans sa classe.

Un contrôle strict du métier et des hommes.

L'État souhaite prendre le contrôle des enseignants. Le 17 juillet 1940, une loi lui donne tous les pouvoirs pour révoquer ou suspendre, pour n'importe quel motif, tous les fonctionnaires, y compris les enseignants. En s'autorisant un droit de révocation, le régime prend une grande ascendance sur les instituteurs.

La surveillance des enseignants est devenue très importante sous le gouvernement. En effet, les enseignants doivent donner une image d'eux, du Pays et des nouveaux dirigeants, aux élèves qu'ils ont en classe. De fait, tout maître qui ne partage pas les opinions du gouvernement et qui le ferait savoir par n'importe quel moyen est puni. Des surveillances politiques sont organisées. La méthode la plus fréquemment utilisée est l'enquête policière. Celle-ci est lancée en général suite à des rumeurs ou des contestations.

Le 30 octobre 1941, le conseiller d'État Secrétaire Général pour la Police demande aux Préfets une enquête sur l'état d'esprit du corps enseignant et plus particulièrement le personnel de l'enseignement primaire. Il leur est demandé de dénoncer les activités politiques de chacun s'ils en ont encore (sous-entendu toute activité politique en faveur des mouvements dits extrémistes, donc contre le nouveau gouvernement), mais aussi de dénoncer ceux qui feraient preuve d'hostilité ou qui manqueraient de loyalisme envers le gouvernement qui a entrepris le « redressement ». La réponse de l'Inspecteur d'Académie est assez nette, il n'a rien à déclarer en ce qui concerne l'état d'esprit du corps enseignant primaire. Il revient juste sur un enseignant de Saint-Girons, ancien de la franc-maçonnerie qui a été déclaré démissionnaire d'office après suspension, et qui a quitté par la suite le département. En ce qui concerne le corps de métier, il est écrit « *attitude correcte, font preuve de dévouement dans l'accomplissement de*

30 ADA, 19W8, introduction dans les écoles et les établissements d'enseignement de la propagande du gouvernement de Vichy et des organismes créés sous ce régime ; documents divers sur le maréchal Pétain ; distribution de tracts et de brochures, port d'insignes ; propagande coloniale. (1940-1943).

31 Enquête orale du 20 mai 2004.

leur tâche professionnelle et dans les activités extra-scolaires»³².

L'Ariège comptait dans ses rangs des instituteurs syndiqués, mais également des membres de partis considérés comme extrémistes par le régime. Apparemment, en novembre 1941 tous auraient quitté leur mouvement et auraient cessé leurs actions. De plus, tous savent qu'ils sont étroitement surveillés et qu'en cas d'incidents il y aurait de nombreuses répercussions.

L'enquête de l'Inspecteur d'Académie est cependant remise en cause compte tenu des activités politiques passées de celui-ci. Selon le Préfet en poste, l'Inspecteur d'Académie serait encore trop imprégné de cette pensée. Il sera par la suite muté et le Préfet écrira qu'« *il semble au contraire que certains maîtres ne sont pas encore suffisamment imprégnés de l'esprit nouveau qui préside aux destinées du pays* »³³.

Le Préfet écrit au Secrétaire d'État à l'Instruction Publique pour demander le déplacement hors du département de trois instituteurs

« Mme C. institutrice à Fabas (Lachalaguère)

M. S. instituteur à Ste-Croix

Mme S. institutrice à Ste-Croix.

*Mon attention avait déjà été appelée (sic) à plusieurs reprises sur ces maîtres qui critiquent les actes du gouvernement et témoignent leur hostilité à l'œuvre de réorganisation qu'il a entreprise. Aucune preuve formelle n'a pu être recueillie sur la propagande habile à laquelle ils se livrent discrètement et avec prudence depuis l'armistice, mais leur attitude antinationale ne fait aucun doute et est particulièrement répréhensible chez ces maîtres qui sortent de leur rôle d'éducateur [...]*³⁴.

La directrice de l'École Normale de Filles fait elle aussi l'objet d'une longue surveillance politique. Le 2 décembre 1940, une demande de renseignements a été commandée au commissaire spécial par le Préfet, enquête voulue suite à des propos tenus par Mme. G. à ses élèves. Ses paroles contiendraient de l'hostilité envers le gouvernement du Maréchal Pétain. Si rien n'a pu être définitivement prouvé, l'ancienne activité extrémiste de son mari ainsi que leurs idées politiques lui font du tort. Elle est mise d'office à la retraite « *avec cessation de fonction le 31 décembre*

32 ADA, 19W16, fonctionnaires et personnel enseignant : arrestation par la gestapo ou les FFI ; évincés postérieurement au 16 juin 1940 ; ayant quitté leur poste avant le 14 juillet 1944 ; révoqués ou interdits ; soumis à la commission consultative d'épuration ; personnel suspendu de leur fonction ; personnel mis à la disposition du comité départemental de libération. (1944-1946).

33 ADA, 18W13, instituteurs mobilisés. Dossier concernant neuf instituteurs mobilisés au régiment des chasseurs des Pyrénées poursuivis pour désertion à l'intérieur en présence de l'ennemi en juin 1940 et suspendus sans traitement ; demande de réintégration de M. M. Elie, ex-instituteur suspendu (1940-1944/45).

34 ADA, 18W14, instituteurs et institutrices victimes de leur attitude antinationale et de leur opposition au régime de Vichy : suspensions, déplacements, révocations, etc. (1940-1945).

1940»³⁵. Parallèlement, dans une autre lettre, il est précisé que « *M. G., professeur à l'École Normale d'instituteurs de Foix, est relevé de ses fonctions* »³⁶.

Les dénonciations peuvent venir de n'importe qui et toutes les raisons sont bonnes pour le faire. Dans le département, en août 1940, une dénonciation a fait beaucoup parler d'elle. Elle prend un caractère général et vise le personnel enseignant ainsi que l'administration préfectorale. Elle condamne leur attitude : « *Parmi ces hommes qui, contrairement à ce qu'ils prétendaient, n'étaient pas des citoyens comme les autres, mais auraient dû être, des citoyens mieux que les autres et considérer leur état, non pas comme un métier mais comme un sacerdoce, parmi ces hommes qui avaient reçu la mission sacrée d'enseigner la jeunesse, il en est qui ont trahi cette mission.*

Leur premier devoir était d'inspirer aux enfants l'amour INCONDITIONNELLE DE LA PATRIE. Ils ne l'ont pas fait et pour beaucoup, parce que le sentiment n'était pas dans leur vocabulaire. [...] »³⁷. Une enquête sera ouverte pour trouver les auteurs de cette dénonciation publique mais elle restera sans suite.

Les arrestations par la Gestapo ont été assez nombreuses dans le département. Dans le milieu enseignant, un certain nombre d'entre eux ont été victimes de ces arrestations parfois arbitraires. La plupart du temps elles ne sont pas connues immédiatement. Par exemple, l'absence d'un instituteur à Pamiers, le 25 février 1944, au retour des vacances du Mardi gras alerte son entourage, il s'avèrera comme l'explique l'Inspecteur d'Académie le 28 février 1944 qu'« *il est établi par l'enquête effectuée sur ma demande par M. l'Inspecteur Primaire de Pamiers, que M. C. a été arrêté par la police allemande le mardi 22 février à 11 heures. On ignore le motif de cette arrestation* »³⁸.

Les causes de ces arrestations restent assez floues. Pour l'instituteur de Pamiers il semblerait que ce soit sa candidature socialiste en 1937 aux élections cantonales dans le canton du Fossat qui soit l'élément déclencheur. Ces arrestations sont souvent l'occasion pour la Gestapo de vol et de pillage dans les maisons.

35 ADA, 18W25, école normale d'institutrices de Foix : mise à la retraite pour invalidité d'un professeur, stage d'économat dans une école normale ; mise à la retraite anticipée de Mme G., directrice, pour hostilité envers le gouvernement. (1940-1946).

36 ADA, 18W25, op. cit.

37 ADA, 18W15, op. cit.

38 ADA, 19W16, fonctionnaires et personnel enseignant : arrestation par la gestapo ou les FFI ; évincés postérieurement au 16 juin 1940 ; ayant quitté leur poste avant le 14 juillet 1944 ; révoqués ou interdits ; soumis à la commission consultative d'épuration ; personnel suspendu de leur fonction ; personnel mis à la disposition du comité départemental de libération. (1944-1946).

Une tentative de retour à la normale

La Seconde Guerre mondiale et le gouvernement de Vichy ont très largement perturbé le monde de l'enseignement. Après la Libération une tentative de retour à la normale est lancée. Les Écoles Normales, que Vichy avait fermées sont réouvertes, tout en en modifiant l'accès et le contenu. Mais cette réouverture est difficile car tous les biens des écoles ont été dispersés.

En ce qui concerne les enseignants, de nouveaux traitements sont mis en place avec le gouvernement provisoire. Mais cette augmentation de salaire ne suffit pas à effacer toutes les humiliations subies. Il s'agit plus d'un geste de sympathie envers leur corps de métier, un geste symbolique, plutôt qu'une véritable augmentation.

L'État doit également remettre à l'honneur l'enseignement public et donc laïc, que le gouvernement de Vichy avait tant condamné. Rendre justice aux enseignants est une mission assez difficile. Pour ce faire, les dirigeants du pays tentent de les rendre utiles au pays. A la suite de la Libération, les nouveaux dirigeants souhaitent faire rédiger des mémoires par les enseignants. Une volonté du souvenir se met en place. Il ne faut pas oublier ces années terribles que vient de traverser la France. Demander aux instituteurs de rédiger leurs mémoires semble les réintégrer au sein des notables du village et de la société et leur accorde l'honneur dont ils ont tant manqué pendant ces années de guerre et d'occupation.

CONCLUSION

La Seconde Guerre mondiale mais surtout le régime de Vichy fragilise tout ce qui a été établi par la Troisième République, notamment l'enseignement, grand symbole de ce régime. La réforme entreprise par Vichy et conduite par six ministres de l'Éducation Nationale fut un échec. Les enfants ont eut une scolarité trop irrégulière et un emploi du temps bouleversé par toutes les nouvelles activités de soutien à la Nation.

Mobilisation, pénurie, attaque, défense passive, propagande... voilà des mots qui sont devenus le quotidien des enseignants du primaire et des élèves pendant ces années de guerre. Si pendant un temps, l'Ariège peut se considérer comme épargnée, cette situation ne dure pas puisqu'elle connaît l'Occupation à partir de fin 1942. Cet événement finit de bouleverser la situation précaire dans laquelle se trouve l'instruction primaire en Ariège.

A la libération, l'enseignement primaire élémentaire est à nouveau réformé. Il faut éliminer les traces de Vichy. Réformer, oui, mais cela ne signifie pas un retour en arrière. Une vraie réforme de fond commence. La réorganisation de cette instruction vise à rendre à l'école ses valeurs républicaines qui permettent l'épanouissement de l'enfant.

Yves Bousquet